

Imaginons



TIGNES

2050



AVIS DU GROUPE CITOYENS

LE FUTUR DOMAINE DE
MONTAGNE DE TIGNES :
PROPOSITIONS



COMMUNE DE TIGNES

Le contrat actuel de délégation des remontées mécaniques prendra fin en 2026. Le cahier des charges du futur contrat sera un des piliers du projet de territoire pour les décennies à venir. Les élus ont décidé de mener une large concertation sur les objectifs et les actions qui doivent être mises en œuvre. Cette démarche de concertation a un nom qui en traduit l'ambition : Imaginons Tignes 2050.

Faut-il élargir les périodes d'ouverture du domaine de montagne ? Quelles activités proposer en intersaison ? Comment améliorer l'offre estivale ? Les remontées mécaniques peuvent servir à la mobilité urbaine ? Comment anticiper les changements environnementaux et sociétaux à venir ? Comment aborder la question de la ressource en eau et en énergie sur toute la durée du contrat ? Ces réflexions sont abordées avec l'objectif de favoriser une vie à l'année à Tignes, et se font conjointement avec les habitants, professionnels, visiteurs et toute personne souhaitant émettre une observation. Un groupe composé de citoyens tirés au sort et de volontaires a notamment travaillé sur des propositions, organisées en 4 piliers (climat, social, équipements, gouvernance) et permettant de répondre aux enjeux qu'ils ont identifiés. Les socioprofessionnels ont également été invités à se prononcer sur l'avenir de la station dans le cadre d'un groupe de travail dédié.

À vous de jouer pour compléter ces contributions !

Nous proposons à chacun de participer en évaluant les propositions déjà émises ou en suggérant librement un avis.

Pour participer, nous vous invitons à répondre au questionnaire en ligne sur le site **mairie-tignes.fr** ou en **scannant le QrCode**.



Tous les avis comptent et seront soigneusement analysés : par avance, **merci** !

SOMMAIRE DÉTAILLÉ



LE FUTUR DOMAINE DE MONTAGNE DE TIGNES : PROPOSITIONS

INTRODUCTION	3
Contexte	3
Démarche, composition du groupe	5
> PILIER CLIMAT :	
S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	6
VERS UN TOURISME RESPONSABLE	7
CONNAÎTRE POUR SENSIBILISER	9
> PILIER SOCIAL :	
DÉVELOPPER LA VIE À L'ANNÉE.....	11
UTILISER LES REMONTÉES MÉCANIQUES DANS LA MOBILITÉ URBAINE.....	12
FAVORISER UNE VIE SUR LE TERRITOIRE	13
> PILIER ÉQUIPEMENT :	
AMÉNAGER LE FUTUR DOMAINE DE MONTAGNE.....	14
GARANTIR LE PLAISIR DE SKIER.....	15
DIVERSIFIER LES PRATIQUES.....	18
> PILIER GOUVERNANCE :	
MAÎTRISER L'AVENIR DU DOMAINE.....	22
DÉFINIR PRÉCISÉMENT LES MISSIONS DES ACTEURS CONCERNÉS.....	23
S'APPUYER SUR UN CAHIER DES CHARGES EXIGEANT ET AMBITIEUX.....	24
CONCLUSION.....	26

INTRODUCTION

CONTEXTE

Dans le cadre de la fin de contrat de la délégation de service public (DSP) et de la concertation associée, la mairie de Tignes, pour élargir sa vision du dossier, a demandé à un groupe de citoyens de réfléchir à ce que pourrait être ce futur contrat.

“Les remontées mécaniques de Tignes sont le support du domaine skiable et assurent et sécurisent la viabilité économique de la commune dans une très large proportion. En 2026, le contrat des remontées mécaniques, géré par la Société des Téléphériques de la Grande-Motte (STGM), arrivera à son terme. La commune de Tignes doit envisager dès à présent le futur du Service Public des remontées mécaniques. C’est une décision importante pour le futur de notre territoire, nous devons passer par des étapes structurées afin de faire le meilleur choix dans le calendrier fixé” (extrait du dossier de concertation Imaginons 2050).

La mairie a fait appel à la société mémO, bureaux d’études sur les démarches participatives pour animer une démarche de concertation auprès des habitants et des socio-professionnels. Notre groupe citoyen est composé d’habitants de Tignes, volontaires et tirés au sort. Il vise “à proposer des solutions techniques, d’aménagements, des services, pour tendre vers le domaine de montagne souhaité”.

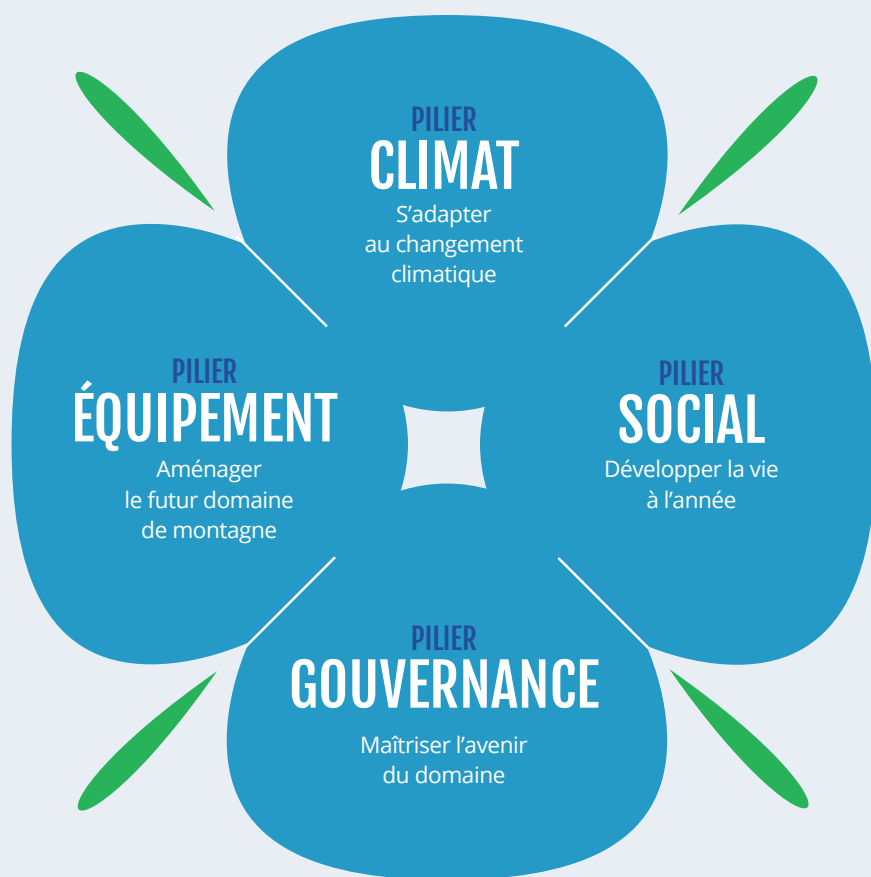


RÉFLEXIONS ET PROPOSITIONS DE NOTRE GROUPE CITOYENS.

Dès le début nous avons travaillé sur la base d'un domaine de montagne au sens large et pas seulement d'un domaine skiable. Nous avons également tenu compte du contexte particulier de Tignes, à savoir :

- Un domaine relié avec Val d'Isère,
- Une partie du domaine sur les territoires communaux de Champagny et Val Cenis,
- Une partie du domaine dans le Parc National de la Vanoise (parc et réserves naturelles).

Nous nous sommes également appuyés
sur **4 piliers incontournables** que nous avons définis
au sein du groupe citoyens :



Ces 4 piliers sont évidemment très fortement interconnectés et ils doivent assurer la stabilité et l'équilibre du contrat. Ils émanent de multiples discussions entre les membres du groupe citoyens. Le débat a d'abord porté sur 8 thématiques de travail, qui se sont resserrées autour de ces piliers.

Ce qui a mené notre travail, et qui peut s'apparenter au fil rouge de nos échanges et réflexions, **a été d'améliorer l'attractivité de notre territoire mais également le « bien vivre » sur celui-ci et comment l'intégrer dans le cahier des charges du futur gestionnaire du site.**

DÉMARCHE ET COMPOSITION DU GROUPE

Pour mener à bien ce travail collaboratif, le groupe de travail s'est réuni 9 fois en soirée ou lors de journées de travail. Au départ composé de 16 personnes, dont 8 tirés au sort, le groupe s'est réduit progressivement autour d'un noyau dur de 8 personnes. Trois personnes de groupe ne pouvant pas être présent au temps de réflexion avec le noyau dur ont travaillé sur la relecture du document.

LES DATES DES SESSIONS :

SESSION 1. le 30 août

Se connaître

Partager les grands enjeux de la concertation

SESSION 2. le 3 octobre

Choisir les thèmes à aborder

- Partager les enjeux des remontées mécaniques
- Définitions des thèmes et problématiques à aborder ainsi que des personnes à auditionner

SESSION 3. le 25 octobre

Préparer

Rédiger les grilles d'entretiens des personnes à auditionner

SESSION 4. le 6 novembre

Aller s'informer, consulter

Les auditions (1^{ère} session)

SESSION 5. le 7 novembre

Recherche de solutions et délibérer

- Suite des auditions
- Le partage de lecture, des fonds documentaires des CR
- Identification des controverses
- Identifier et prioriser les premières propositions
- Confronter les avis divergents
- Débuter la rédaction de l'avis final

SESSION 6. le 14 novembre

Préciser

- Approfondir les propositions complexes
- Valider la rédaction de l'avis

SESSION 7. le 27 novembre

Relire

Apporter les dernières corrections au document

SESSION 8. le 30 novembre

Formuler et présenter

Relire l'avis collectif prenant en compte les différentes propositions



Les membres du groupes citoyens qui ont participé à la rédaction ou à la relecture sont :

- Adèle Duchamps
- Aimé Favre
- Béatrice Davico
- Jean François Duval
- Jean Louis Monjo
- Laurence Maille
- Lionel Badoz
- Manon Humbert Ferrand
- Mickaël Kerkhof
- Pierrick Saussard
- Sandrine Michaud
- Véronique Blanchard
- Victor Alvarez

Les personnes auditionnées sont :

Frédéric Porte, Directeur de Tignes Développement - Corinne Mermoz de l'ESF des Brévières - Mégane Boulangeat de l'ESF 1800 - James Merel, président des guides de la Vanoise - Peio Dourisboure, Chef de secteur Haute Tarentaise Parc National de la Vanoise - Maire de Val d'Isère - Responsable du domaine de Serre Chevalier - J.Grelet Dr de la société de RM de Val Thorens.

PILIER CLIMAT



PILIER CLIMAT S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le groupe citoyen souhaite mettre les enjeux d'adaptation et d'atténuation en premier. La réflexion de l'avenir de Tignes passe par cette nécessité. Nous devons être exemplaires.

VERS UN TOURISME RESPONSABLE

Il n'appartenait pas au groupe citoyen d'imaginer le développement touristique de 2050 mais d'aider à la définition du cahier des charges sur l'exploitation des RM. Le groupe s'est appuyé sur les apports de la première étape de la concertation (voir encart). Néanmoins, le groupe citoyen tient à apporter certains éléments précisant sa vision sur ce développement et l'impact pour le futur gestionnaire des RM.

Les enseignements de la concertation

QUEL AVENIR POUR LE SKI ?

La saison d'hiver est raccourcie de décembre à avril-mai. Les pistes où il sera possible de skier seront moins nombreuses. Mais le domaine pourrait aussi « s'étendre » en se reliant mieux avec les domaines voisins. Tignes sera l'une des dernières stations skiables au monde. Il faudra donc se préparer à accueillir une clientèle plus nombreuse - et pas seulement en pointe de fréquentation - sur un domaine plus restreint. (...) Il sera difficile de maintenir une offre de ski pour tous.

LE POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT SE SITUE PLUTÔT L'ÉTÉ

En 2050, les activités se développent plutôt en été et à la recherche de la fraîcheur. Elles intéressent également un public plus nombreux et moins sportif. (...) Les activités autour de l'eau se développent également. La contemplation de la nature et des points de vue (Parc National de la Vanoise), et la fraîcheur des bois deviendront des activités à part entière. La culture et le patrimoine viendront donner du sens et intéresser les touristes. Les remontées mécaniques devront s'adapter pour être plus présentes dans les activités d'été. Nécessité de trouver un modèle rentable.

Compte-rendu de la réunion publique du 31/08/2023 de restitution des avis citoyens - Imaginons Tignes 2050 - 1^{ère} étape.



PRÉSERVER LE JOYAU DE TIGNES

La station adhère à différentes démarches liées au tourisme responsable. la démarche Flocon Vert, "une démarche labellisante garantissant l'engagement durable des destinations touristiques de montagne. Cette démarche est développée par l'association Mountain Riders pour accompagner les territoires dans leur transition et donner aux amoureux de la montagne une vision claire des destinations touristiques engagées" (source : <https://www.flocon-vert.org/le-label/>). En outre, le tourisme responsable a un volet social. A Tignes, nous avons le label Famille plus, la démarche d'accueil de personnes handicapées et tous publics.

PROPOSITION 1



Demander au futur exploitant d'intégrer les démarches existantes (Flocon Vert, Famille +, accueil tout public). Pour aller plus loin exiger une démarche ISO 14 000, permettant une approche globale de management environnemental.

PROPOSITION 2

Dans le cadre de ce management environnemental, afin d'évaluer les résultats et éviter le 'greenwashing', il apparait la nécessité d'élaborer des indicateurs pertinents de suivi. Cette définition d'indicateurs pourrait se faire par les élus ou pourquoi pas de façon participative/collaborative.

L'EXEMPLE DES LACS D'ALTITUDE

La commune de Tignes regorge de lacs d'altitude. Actuellement, il y a quelques activités avec notamment des pratiques spontanées de baignade. La pratique de la nage en lac d'altitude doit être limitée et pensée en fonction de la préservation des milieux naturels mais nager en altitude est apprécié. Il conviendrait de faire un inventaire des lacs de montagne, analyser les pratiques sociales, les milieux puis développer une stratégie de développement. Ceci permettrait d'amplifier le cryotropisme.

OUVRIR LES REMONTÉES MÉCANIQUES SUR LES AILES DE SAISON

Actuellement, les périodes d'ouverture des remontées mécaniques manquent de souplesse pour s'adapter aux conditions d'enneigement (notamment pour ouvrir Chaudanne, et les télécabines Boisses-Brévières aux skieurs et piétons, qui permettraient de désenclaver les Boisses et les Brévières plus tôt dans la saison). A l'automne, notre montagne est magnifique et les touristes en profitent peu. En outre, le télétravail peut permettre une présence en moyen séjour.

PROPOSITION 3



Se donner les moyens d'apprécier la pertinence de l'ouverture de certaines remontées mécaniques sur les ailes de saisons, permettrait de rendre accessible des coins remarquables hors ski avec les RM.

PROPOSITION 4

Envisager une ouverture prolongée au printemps en cas de bonnes conditions.

PROPOSITION 5

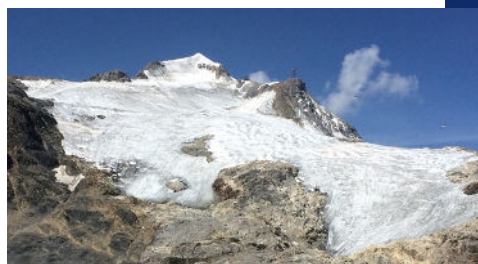
Développer une offre saison ski & travail pour des publics pouvant télé-travailler, incluant l'accès à un coworking de qualité.

CONNAÎTRE POUR SENSIBILISER

PROTÉGER ET DÉCOUVRIR LES NOUVEAUX MILIEUX EN CRÉATION

Le recul du glacier est acquis et sa disparition programmée à une échéance relativement proche (2060 selon les dernières études). La pratique du ski est de plus en plus impactée depuis deux décennies et le milieu naturel évolue déjà. Il serait intéressant d'associer le PNV et des scientifiques sur ces nouveaux écosystèmes pour mieux les comprendre, les protéger et les faire découvrir à nos clients.

Août 2017 ▼



Août 2023 ►



SENSIBILISER LES PERSONNES AUX IMPACTS DE L'ÉVOLUTION DU CLIMAT

Besoin de faire connaître, sensibiliser les habitants, les visiteurs et toutes les personnes qui utilisent les RM à la situation globale de la station au regard du changement climatique, du milieu et de la nécessité de sa préservation.

PROPOSITION 6



Formation et sensibilisation environnementale des intervenants sur le territoire, avec la fresque du climat par exemple.

PROPOSITION 7

Sensibilisation grand public à la faune, la flore et au risque de dérangement par la pratique du ski hors-piste et randos, et randonnées hors sentier l'été.

ENCADRER LES PRATIQUES DES VISITEURS

Certaines pratiques d'hiver comme d'été peuvent impacter négativement les milieux naturels. En parallèle, avec le changement climatique, les milieux naturels se fragilisent. Nous pensons en particulier au réchauffement du permafrost. Certaines zones fragiles ont des accès trop faciles, comme la Sassièr en été.

PROPOSITION 8



Canaliser les visiteurs sur les sentiers, sur les pistes et dans leurs usages du milieu naturel. Installations avec aménagements légers de points de vue repos, découverte du paysage et du milieu. De plus, cela permettrait en hiver de faire ralentir les skieurs, et en été faire du balisage et éviter ainsi la dispersion des randonneurs/marcheurs sur des zones sensibles.

PROPOSITION 9

Profiter du temps passé dans et sur les RM comme temps de découverte/information sur le milieu (flore, faune, paysage, sommets) à l'aide de vitrophanies, panneaux sur les pylônes ou autres...

PILIER SOCIAL



PILIER SOCIAL DÉVELOPPER LA VIE À L'ANNÉE

Les coûts d'exploitation des RM sont parfois présentés par les exploitants comme des charges à réduire systématiquement, au moyen de la suppression de certaines RM ou de limitation de leurs périodes d'ouverture (saisonnières ou quotidiennes). Ces réductions de charges peuvent être considérées comme abusives lorsqu'une logique d'optimisation systématique des bénéfices par le délégataire d'une mission qu'il faut considérer comme un service public, prend le pas sur un projet de territoire. En apportant cette notion de remontées mécaniques comme un service public local, nous transformons la notion de domaine skiable vers la notion de "domaine de montagne pour tous".

UTILISER LES REMONTÉES MÉCANIQUES DANS LA MOBILITÉ URBAINE

Les remontées mécaniques, associées à des services de bus, sont aussi des outils au service de la mobilité quotidienne, des habitants et des visiteurs. Développer une offre de remontée mécanique incluse dans la mobilité urbaine entre dans le projet d'un service public local des remontées mécaniques. Pour cela, les périodes d'ouvertures et les secteurs desservis doivent être élargis.

PROPOSITION 10



Ce service public des remontées mécaniques doit étendre sa période d'ouverture, en particulier l'automne et s'adapter au rythme des personnes, notamment les saisonniers. Nous proposons d'intégrer une obligation d'ouverture à l'année, de certaines RM pour les piétons. A définir lesquelles et avec quels horaires.

PROPOSITION 11

Un service de mobilité pour les villages permettrait de les dynamiser et de permettre une meilleure vie à l'année pour des personnes ayant du mal à se loger. L'offre de service public de mobilité doit ainsi aller vers les hameaux de l'adret de la rive droite de l'Isère par exemple avec un service de navettes (4 passages par jour). Le secteur Boisses / Brévières doit également faire l'objet d'une amélioration de l'offre de mobilité.

FAVORISER UNE VIE SUR LE TERRITOIRE

Le gestionnaire des RM doit être plus intégré dans le territoire et plus concerné par la qualité des emplois qu'il génère et manage. Nous faisons notre l'avis de la Cour Régionale des Comptes qui oriente vers un opérateur des RM qui prenne plus en compte les ressources humaines et le logement. L'intérêt économique pour la station est que le gestionnaire des RM investisse de manière substantielle de l'argent sur le territoire. Cela favorise une meilleure vie à l'année. Ça coûte de loger les gens, mais les gens restent, consomment, on conserve école et services. Aujourd'hui c'est géré au plus juste avec des saisonniers mal logés.



PROPOSITION 12

Dans le prochain contrat, faire en sorte qu'il y ait un encadrement du nombre de contrats à l'année avec des logements associés pour les saisonniers, en souhaitant que cela se transforme progressivement en hébergements permanents.

PROPOSITION 13

Le futur exploitant privilégiera des emplois durables à l'année pour ses collaborateurs domiciliés sur la commune.

PROPOSITION 14

Il veillera aux conséquences sociales des modes d'exploitation envisagés : conventions collectives, grille de rémunérations, intéressement... ainsi qu'aux conséquences économiques des modes d'exploitation ; TVA, marchés publics.

PROPOSITION 15

Le futur opérateur doit intégrer un management environnemental fort, et obtenir une certification type ISO 14000. Nous proposons de jalonner le futur cahier des charges avec ce type de certification.



PILIER ÉQUIPEMENT



PILIER ÉQUIPEMENT AMÉNAGER LE FUTUR DOMAINE DE MONTAGNE

Le souhait du groupe citoyen est d'aller vers une meilleure qualité du domaine, à la fois pour l'expérience des différentes activités hiver/été mais également pour tout ce qui est lié à la contemplation, à la connaissance du patrimoine local et des écosystèmes parsemant notre territoire. En bref, profiter de notre stade naturel de manière optimale.

GARANTIR LE PLAISIR DE SKIER

Notre domaine de montagne bénéficie aujourd'hui d'une très bonne réputation à l'échelle internationale auprès des pratiquants du ski alpin et, dans une moindre mesure, des pratiquants de la montagne estivale (VTT, Randonnée). La diminution probable à terme de l'offre globale de «ski», associée à la croissance de notre capacité d'accueil de vacanciers, va probablement se traduire par une augmentation du nombre d'utilisateurs des RM «en instant T» de notre domaine dans les prochaines années. En outre, la qualité et la fiabilité des remontées mécaniques n'est pas toujours présente, le risque de pannes planent sur certains secteurs. Ces éléments menacent de réduire le plaisir d'évoluer librement.

PROPOSITION 16



Nous souhaitons garantir une meilleure qualité et fiabilité des remontées mécaniques, un service public de qualité. Inclure dans le contrat un taux de disponibilité des équipements sur l'ensemble du domaine, avec des pénalités en cas de défaillance.

PROPOSITION 17

Démonter les installations obsolètes (anciens massifs de pylônes). Nettoyer les zones de dépôts (par exemple derrière les digues Rosset, Val Claret). Nous demandons également un nettoyage complet du glacier avant la fin de la DSP. Le futur délégataire, s'il enlève une RM, devra nettoyer parfaitement le site.

PROPOSITION 18

Le périmètre général actuel du domaine de montagne accessible par remontées mécaniques doit à minima être conservé pour faire face à une probable augmentation du nombre de skieurs.





PROPOSITION 19

Pouvoir profiter aussi longtemps que possible de la « garantie neige » associée dans l'esprit de la clientèle aux stations de haute altitude. ...Ainsi la possibilité de glisser dès le début des saisons d'hiver depuis le sommet du funiculaire jusqu'à la gare de départ du télésiège de Vanoise devra être considérée. De même, l'intérêt de maintenir opérationnelles certaines remontées autrefois utilisées pour du ski d'été devra être examiné avec attention pour offrir des possibilités de pratique au-dessus de 3000 m en cas de pénurie de neige (naturelle ou de culture) sur le bas du domaine.

PROPOSITION 20

Limiter et/ ou aménager les temps d'attente sur les RM en périodes de grande fréquentation de la station.

PROPOSITION 21

Offrir aux usagers des temps de montées enrichis, sans perdre de vue que si le confort de montée est apprécié par les usagers des RM, c'est avant tout « une expérience riche des plaisirs offerts par la descente » qui est recherchée (sensations, contemplation du paysage, liberté de choix des trajectoires, partage d'émotions...).

PROPOSITION 22

En hiver, pouvoir utiliser chaque remontée mécanique pour y pratiquer les disciplines de glisse depuis la gare d'arrivée jusqu'à la gare de départ. Cette possibilité de « ski propre à chaque RM » doit être considérée comme un objectif essentiel dans l'aménagement du domaine afin d'éviter les longues traversées sans déclivité qui sont davantage vécues comme des « parcours de liaisons » que comme des espaces de glisse (Syndrome « la Plagne »).





PROPOSITION 23

Faciliter les transferts entre les différents pôles d'hébergement du territoire en proposant chaque fois que possible un « vécu montagne » différent de ce que l'on vit en milieu urbain. Le transport par RM devrait donc être considéré comme une priorité chaque fois que cela est possible, à l'échelle des 4 saisons et pas seulement l'hiver, pour les skieurs comme pour les piétons.

PROPOSITION 24

Permettre aux pratiquants de ski de randonnée et de raquettes de rejoindre les points hauts du domaine en empruntant des itinéraires de montées qui ne soient pas générateurs de conflits entre les usagers qui descendent et ceux qui montent. Cela supposerait de créer (et d'entretenir !) chaque fois que possible des itinéraires de montée sur le domaine, ou d'assurer une information adaptée des usagers sur un parcours en zone partagée tel que celui de la piste Myrtilles par exemple (route des Ruines).

PROPOSITION 25

Ne pas être de plus en plus souvent obligé d'éviter des pistes « réservées à certains skieurs seulement ». Cela supposerait de reconsidérer la réponse à apporter à la demande croissante pour disposer d'espaces privatisés (stades notamment), des écoles de ski, ski clubs et organismes de formations.

PROPOSITION 26

Hors saison d'hiver, séjourner dans un environnement verdoyant : les terrassements réalisés sur le domaine (pistes de ski, routes 4x4, pistes VTT...) doivent systématiquement intégrer une exigence de re-végétalisation immédiate en fin de travaux, afin de préserver l'aspect des pelouses alpines de Vanoise.

PROPOSITION 27

Trouver un accord avec nos voisins pour proposer aux professionnels de la montagne (moniteurs, guides) un forfait multisaisons ainsi que la possibilité de bénéficier d'un accès gratuit d'une journée de ski sur un domaine de la vallée pour les détenteurs de forfaits 7 jours et plus.

DIVERSIFIER LES PRATIQUES

Pour favoriser les pratiques actuelles et permettre le développement de nouvelles pratiques au printemps, en été et en automne, nous faisons, pour chaque massif, des propositions pour les remontées mécaniques et l'aménagement des pistes.

PROPOSITION 28 • MASSIF GRANDE MOTTE



REMONTÉES MÉCANIQUES

- > Maintenir en état de fonctionner les remontées mécaniques qui pourraient présenter un intérêt en cas de prolongement des périodes d'ouverture du domaine en fin de saisons d'hiver (Termignon et Leisse).
- > Associer systématiquement l'ouverture du Télésiège du Panoramic à celle du Téléphérique pour faciliter le retour vers le Téléphérique, le restaurant d'altitude et la gare amont du Funiculaire.

PISTES

Avancer à l'unisson avec le PNV pour maintenir la skiabilité depuis le sommet du funiculaire jusqu'au pied du télésiège de Vanoise (barrières à neige supplémentaires, neige de culture).

PROPOSITION 29 • MASSIF PALET

REMONTÉES MÉCANIQUES

- > **Télésiège des Vès** : le conserver même si sa longueur doit être réduite (lié au permafrost présent sur la partie sommitale) en abaissant la gare supérieure au niveau de la crête qui se situe au sud de la face de Pramecou visible de Tignes.
- > **Téléski du Palet** : le remplacer par un télésiège offrant un meilleur débit et un meilleur confort d'utilisation pour les enfants.
- > **Télésiège ou Télémix de Lognan** : considérer la pertinence de la réalisation d'un appareil qui partirait du secteur "DZ hélicos" du Val Claret et qui acheminerait les usagers en direction d'un point haut à déterminer en aval de la gare supérieure du télésiège des Merles.

PISTES

- > **Vérifier la pertinence du projet** de création d'un espace débutants au sommet du télésiège de Tichot.
- > **Envisager la création** d'une piste Naturide permettant d'utiliser une éventuelle RM Lognan pour du « ski, propre ».
- > **Proposer via le téléski du Palet** (Télésiège espéré dans le futur) un deuxième Boarder Cross au regard du succès de ce type de produit.
- > **Étendre l'installation de neige de culture** jusqu'au sommet du stade de Lognan.



PROPOSITION 30 • MASSIF PALAFOUR/ AIGUILLE PERCÉE

REMONTÉES MÉCANIQUES

- > **Le télésiège Almes** devait remplacer efficacement les téléskis Almes et Millonex, ce qui n'a absolument pas été le cas . Après quelques années de mise en service, force est de constater qu'il est très peu fréquenté malgré les efforts d'aménagement d'une piste ludique sur l'ex stade ESF.
- > **Le rétablissement d'un appareil** type « télésiège à enrouleurs » sur le tracé de l'ancien Millonex, tel que celui du Lavachet, serait très utile à bien des égards (ski propre à la remontée, liaison vers le télésiège Chardonnet, pôle d'animation...).
- > **Le télésiège de Chardonnet** est très peu fréquenté en raison entre autres de la raideur de la pente du dernier ¼ de son parcours. L'opportunité d'une réduction de sa longueur devrait être sérieusement examinée (Arrêt au pied du mur final) pour faire de cet appareil un télésiège accessible à tous et très utile les jours de vent fort en altitude, empêchant l'ouverture de certains appareils situés plus haut.
- > **Le télésiège du Grand 8** offre un accès à un point haut du domaine depuis lequel toutes les options de descente n'ont pas encore été exploitées. Son type « pinces fixes » en fait un appareil souvent vécu comme trop long par rapport à des appareils à pinces débrayables. Son remplacement par un appareil de type débrayable devrait être envisagé.
- > **Le télésiège Aiguille percée** devra être remplacé, sur son tracé actuel, par un appareil débrayable . La possibilité de l'emprunter à la descente devra être considérée comme utile en cas de panne du télésiège Aiguille Rouge pour acheminer les skieurs des villages vers Tignes le lac.

PISTES

- > **Aiguille percée** : le rétablissement des pistes utilisées autrefois, qui offraient davantage de possibilités de « ski propre » depuis le haut du télésiège devrait être envisagé.
- > **Almes** : l'ex stade de slalom à forte déclivité situé à gauche de la ligne de télésiège dans le sens de la montée n'est plus présent sur le plan des pistes . Il avait pourtant fait l'objet de terrassements qui en font toujours aujourd'hui un espace assez facile à entretenir par des dameuses. La possibilité de lui rendre son statut de stade d'entraînement devrait être étudiée.
- > **Extension de la neige de culture** sur les pistes Cyclamen, Perce Neige et Lys et sur la pente à gauche du télésiège des Almes (ancien stade d'entraînement).



PROPOSITION 31 • MASSIF BRÉVIERES / BOISSES

REMONTÉES MÉCANIQUES

- > **Prendre en compte** la nécessité absolue de favoriser l'utilisation des télécabines Boisses et Brévières pour le retour vers les villages de très nombreux skieurs non experts pour lesquels le retour skis aux pieds est trop difficile, particulièrement en fin de journée quand les pistes Chardons et Mélèzes ont subi une forte dégradation liée à leur forte fréquentation.
- > **Installer un télésiège de type « enrouleurs »** en complément ou remplacement de celui de Grande Parei, trop court. Cette RM pourrait se situer dans le secteur de l'ex télésiège des Pitots.
- > **Installer un télésiège à enrouleurs** depuis le plateau du Marais en direction de la gare supérieure du télécabine des Boisses. Cette RM aurait un double usage : faciliter un retour vers la gare pour les très nombreux skieurs qui souhaitent revenir vers les villages en utilisant la télécabine à la descente, et permettre la création d'une zone de ski pour débutants/ débrouillés très utile aux clients des villages des Brévières et Boisses (pas seulement en cas de pénurie de neige à 1550 et 1800m).
- > **Rétablir au plus vite la liaison Marais / Aiguille Percée** à l'aide d'une RM type Télésiège débrayable.

PISTES

- > Permettre un usage « descente et montée » de la piste Myrtilles.
- > Développer un espace « débutants » sur le versant sud du plateau du Marais, au sud de la gare supérieure de la télécabine des Boisses.
- > Rétablir la piste initiale située à droite de Rhododendrons et permettant de rejoindre le bas du télésiège d'Aiguille Rouge et d'un futur télésiège débutants installé sur le panneau sud des Marais.





PROPOSITION 32 • MASSIF TOVIÈRE

REMONTÉES MÉCANIQUES

- > **La faible déclivité de certaines des pentes** situées au pied de ce massif a depuis toujours amené les décideurs locaux à considérer l'intérêt d'y aménager des espaces pour débutants. Il est indispensable que ceux-ci soient mieux équipés, au moyen de nouveaux « tapis skieurs notamment ». Les projets concernant le pied de la digue du Lavachet semblent aller dans ce sens.
- > **Conserver le TK combe folle** car il sécurise la liaison avec Val + ski propre intéressant.

PISTES

- > **Campanules** : son exposition plein Sud, sa forte déclivité et son relief en font une piste difficilement exploitable et peu fréquentée. L'ouverture d'une piste sur ce même versant, mais plus à l'EST, et dont le départ se situerait au col qui précède l'accès à la crête de Freisse depuis Tovière, devrait être étudiée.
- > **Examiner l'intérêt du projet de piste** (déjà étudié par les services de la collectivité), qui permettrait de rejoindre la RM Lognan depuis le sommet du Télésiège de Bollin, par un parcours situé au dessus du parking du Golf, puis au nord du Val Claret, entre la route d'accès au Val Claret et le quartier des Chartreux.
- > **Sécuriser la liaison vers le Télésiège de Marmottes** par de la neige de culture sur la piste Edelweiss.

PILIER GOUVERNANCE



PILIER GOUVERNANCE MAÎTRISER L'AVENIR DU DOMAINE

Le souhait du groupe citoyens est de voir mieux défini à l'avenir les missions de chacun des acteurs.

DÉFINIR PRÉCISÉMENT LES MISSIONS DES ACTEURS CONCERNÉS

Aujourd'hui on a du mal à comprendre « qui est le patron » du domaine de montagne. Est-ce la Mairie, la STGM, la Régie des Pistes ou, pour certains aspects du domaine, Tignes Développement ? On a pu voir à l'occasion de cette ouverture de saison que le flou autour de cette gouvernance a débouché sur un produit de piètre qualité pour notre clientèle, avec toutes les conséquences qui en découlent.

PROPOSITION 33



Il faut redéfinir de manière claire les missions et attributions de chacun autour de deux idées fortes :

- > Le « patron » doit être l'autorité organisatrice représentée par les élus.
- > L'argent généré par l'exploitation des remontées mécaniques doit rester de manière substantielle sur le territoire.

PROPOSITION 34

Nous proposons que le futur exploitant soit l'opérateur unique montée/descente, et cela pour tous publics : skieurs, vététistes, piétons.

Plus que jamais avec le changement climatique qui déjà nous impacte, et qui va interroger de plus en plus nos territoires, **la notion de solidarité doit être le maître mot qui relie Tignes et Val d'Isère**. Il ne peut plus être question de rivalité ou de concurrence comme ça a pu être le cas dans le passé, et quelquefois encore aujourd'hui, mais bien de partenariat.

Il faut déjà réfléchir pour l'avenir à une gestion commune des RM de Tignes et Val d'Isère. Il est fort possible qu'à termes, même si aujourd'hui cela peut heurter certains, ce type de gestion voit le jour.

Il faut, quoiqu'il en soit, mener une réflexion et agir en termes de domaine global de montagne réparti sur nos deux territoires. Une majorité de nos clients le considère déjà comme un seul domaine.

S'APPUYER SUR UN CAHIER DES CHARGES EXIGEANT ET AMBITIEUX

A ce titre l'autorité organisatrice, dans le cadre du contrat de concession, doit définir un cahier des charges exigeant pour le futur exploitant et veiller à sa stricte application.

PROPOSITION 35



Le futur exploitant devra respecter un cahier des charges précisant entre autres :

- > le service aux clients
- > les dates de saisons (ouverture et fermeture du domaine)
- > le périmètre d'ouverture du domaine
- > les horaires d'ouverture
- > l'obligation d'investissements
- > le respect de l'environnement
- > l'accès aux documents comptables de l'exploitant
- > les sanctions en cas de non-respect du cahier des charges.

PROPOSITION 36

Le futur exploitant sera placé sous le contrôle permanent d'un « Responsable communal du Domaine de montagne » désigné par le Maire et œuvrant sur les sujets de sécurité du territoire et de respect du cahier des charges. Le futur exploitant accordera au responsable du domaine tous les moyens pour réaliser sa mission.

DES ÉCONOMIES D'ÉCHELLES PEUVENT SE DESSINER, AINSI QU'UNE LOGIQUE DE COORDINATION GLOBALE.

Actuellement, le pouvoir de décision est peu partagé. Il l'est un peu entre la STGM, la Mairie et la Régie des Pistes de Tignes, mais pas avec les socio-pro. Qu'en est-il des relations entre TD, "bras armé touristique" de la mairie et la STGM ? Comment sont intégrées à ces différents étages les relations avec le PNV ?



PROPOSITION 37

Améliorer le dialogue entre tous les intervenants pour une "co-construction" du produit touristique optimale. Les relations entre le service des RM et TD doivent gagner en fluidité, ces deux organismes étant les acteurs majeurs du tourisme sur le territoire.

PROPOSITION 38

Il serait souhaitable que les représentants des socio pros soient mieux intégrés aux prises de décisions. Par exemple, en proposant l'organisation de différents groupes de travail, qui se réuniraient 2 fois par an, afin d'évaluer la saison passée et de préparer la nouvelle. Mieux communiquer les périodes d'ouvertures auprès des socio-pro.

PROPOSITION 39

La perspective de **partager la gouvernance des remontées mécaniques avec Val d'Isère**, doit être complètement intégrée dans la réflexion du mode de gestion et de l'exploitant. Nous proposons de ne **rien faire d'irréversible dans la gestion des RM de Tignes avant 2032**, date à laquelle la convention des RM de Val d'Isère prend fin.

PROPOSITION 40

En termes d'économie d'échelle ne plus laisser sur le domaine qu'un seul Snow Park expert (Val d'Isère).

CONCLUSION

L'avis du groupe citoyens est un document à faire vivre qui porte une réflexion à un moment donné et a besoin d'être partagée. Nous avons pris le temps de débattre de l'aménagement du domaine, de la notion de services publics ou encore des enjeux de transition.

Toutefois, ce document comporte des limites. Le groupe est passé progressivement de 16 personnes à 8 personnes qui ont toujours été présentes, ce qui a entraîné des différences de traitement entre les différents piliers. Mais ce nombre a permis de révéler toute la diversité des points de vue et la nécessité de faire des compromis pour tendre vers l'intérêt général.

Le groupe citoyens de Tignes a vécu un moment particulier de démocratie. Ils ont pu prendre le temps de poser une réflexion, construire un argumentaire et le diffuser. Le groupe souhaite que cette réflexion permette d'enrichir le cahier des charges pour les remontées mécaniques de Tignes.

